



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Procès-verbal d'une séance régulière du conseil de la Municipalité de L'Islet tenue le 4 juin 2018 à 19 h 30 à l'édifice municipal sis au 284, boulevard Nilus-Leclerc et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Messieurs Alain Lord
 Florian Pelletier
 Denis Proulx
 Pascal Bernier
 Raymond Caron
 Jean Lacerte

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-François Pelletier, maire.

Colette Lord agit à titre de directrice générale et de secrétaire-trésorière

200-06-2018

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Sous réserve de retrancher les points 5 et 24 et d'y ajouter les points suivants :

- Gabriel Guimond & fils – transport – Camp de jour;
- Demande de sollicitation – Tournoi de Golf des gens de L'Islet;
- Demande d'aide financière – Canadien national – aménagement bandes de la patinoire - secteur Saint-Eugène;
- Autorisation de paiement de facture – Michel Gamache et Frères inc. – projet de réhabilitation du réseau routier local (RIRL).

il est proposé par monsieur Pascal Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, le projet d'ordre du jour suivant :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption des procès-verbaux de la réunion extraordinaire du 24 avril, de la réunion ordinaire du 7 mai, de la réunion extraordinaire du 8 mai et de la réunion extraordinaire du 22 mai 2018;
3. Recommandations du CCU — Projets de rénovation visés par le PIIA ;
4. Demande de dérogation mineure – Lot 6 141 096;
5. Mise en place – Comité des ressources humaines;
6. Détermination de l'âge minimal – Bain libre – Piscine municipale;
7. Autorisation d'achat – Réfrigérateur – Piscine;
8. Autorisation de paiement de facture – WSP – Honoraires professionnels – Projet de réhabilitation du réseau routier local (RIRL);
9. Autorisation – Inscription – Congrès de la Fédération québécoise des municipalités;
10. Proposition – Réparation pompe ABS – Poste de pompage #2 – Pompaaction inc.;
11. Dépôt d'un procès-verbal concernant une deuxième modification – Règlement 216-2018 modifiant les règlements d'urbanisme – En vertu de l'article 202.1 du Code municipal du Québec;



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire	Réponse positive – Demande de financement – Plan d'adaptation aux changements climatiques
MRC de L'Islet	Fonds de développement des territoires – Projet « Planification stratégique et plan directeur »
Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées	Non reconduction du bail – Salle municipale – 79, rue Monseigneur- Bernier
Commission de protection du territoire agricole du Québec	Décision favorable – Lot 5 654 485
Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports	Allègement de la gestion de l'aide à la voirie locale – Bonification d'un montant de 50 M\$ par année
Prolam	Nuisances
Monsieur Serge Kirouak	Demande de sollicitation
Le chœur la marée chante	Demande de financement
Carrefour jeunesse-emploi – MRC de L'Islet	Demande de financement
École primaire Saint-François-Xavier	Demande de financement – Projet « De la cour au fleuve »
Ouellet Canada inc.	Don de 4 sèche-mains
MDDELCC	Certificat d'autorisation mise aux normes de l'usine de production d'eau potable
Nuvac Éco-Science	Réponse résultats obtenus – Essais produits – Étangs aérés
Groupe conseil Carbone inc.	Dépôt – Rapport – Évaluation des vulnérabilités et des risques en raison des changements climatiques;
Madame Colette Lord, directrice générale et secrétaire-trésorière	Lettre – départ pour la retraite

36. Affaires diverses :
37. Période de questions;
38. Levée de la séance.

201-06-2018

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE
DU 24 AVRIL, DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 7 MAI, DE LA RÉUNION
EXTRAORDINAIRE DU 8 MAI ET DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE
DU 22 MAI 2018 :**

Sous réserve de préciser à la résolution #147-04-2018, adopté en date du 24 avril 2018,
que la présentation du projet de réaménagement de la patinoire extérieure de L'Islet au



N° de résolution
ou annotation

ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV concerne uniquement les travaux d'excavation du terrain, le remblai, le béton, les bandes, l'électricité, les imprévus, les frais contingents ainsi que les taxes non remboursables.

Il est proposé par monsieur Jean Lacerte et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 24 avril, celui de la réunion ordinaire du 7 mai et ceux des réunions extraordinaires du 8 et 22 mai 2018.

202-06-2018

RECOMMANDATION DU CCU — PROJET DE RÉNOVATION VISÉ PAR LE PIIA :

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de L'Islet a adopté un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le corridor de la route 132 et les aires patrimoniales définies au schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement de la MRC de L'Islet;

CONSIDÉRANT QU' une demande de permis a été formulée dans le but de permettre le changement du revêtement de la toiture de l'immeuble sis au 324, chemin des Pionniers Est actuellement en bardeaux d'asphalte par du revêtement en tôle d'acier galvanisé ou galvalum;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble est situé à l'intérieur du périmètre visé par le PIIA;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a fait l'objet d'une analyse auprès des membres du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable dudit comité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Proulx, appuyé par monsieur Florian Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'émission du permis suivant :

- Accepter le changement de revêtement du toit en tôle d'acier avec un fini galvalum, à l'immeuble sis au 324, chemin des Pionniers Est, et ce, afin d'éviter le reflet nuisible aux propriétés voisines.

203-06-2018

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 6 141 096 :

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire de l'immeuble du lot 6 141 096 aménagé en bordure de la rue des Érables, laquelle rue prend son accès par la rue des Bois-Francis, formule une demande de dérogation pour y construire une résidence unifamiliale;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est requise en raison d'une modification apportée à l'article 10.10 du règlement de zonage exigeant une distance de 60 mètres entre l'emprise d'une ligne électrique sous haute tension et une résidence;

CONSIDÉRANT QUE l'application de cette norme cause un préjudice sérieux à la demanderesse, et ce, en raison que son terrain, pour lequel la municipalité a émis un permis de lotissement, deviendrait non-constructible;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des résidences situées en bordure de la rue des Bois-Francis sont situées à une distance de 30 mètres de cette ligne électrique;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de la résidence respectera, en vertu du Code civil, les droits de vue sur la propriété voisine;



N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT la recommandation favorable déposée par le comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Raymond Caron et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la dérogation suivante :

- autoriser la construction d'une résidence unifamiliale à une distance de 30 mètres de l'emprise de la ligne électrique sous haute tension plutôt que les 60 mètres exigés par l'article 10.10 du règlement de zonage.

Il est de plus recommandé, par le comité consultatif d'urbanisme, d'obtenir une décharge de la demanderesse pour d'éventuelles poursuites contre la municipalité suite à l'acceptation de cette demande de dérogation mineure étant donné que les normes sur les contraintes anthropiques évoluent dans le temps.

204-06-2018

DÉTERMINATION DE L'ÂGE MINIMAL – BAIN LIBRE – PISCINE MUNICIPALE :

CONSIDÉRANT QUE les surveillants de la piscine municipale attenante au Camping Rocher Panet reçoivent régulièrement des enfants de moins de 8 ans sans accompagnateur;

CONSIDÉRANT QU' à ce jour, aucun règlement en lien avec l'âge des baigneurs n'est en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE ces jeunes baigneurs agissent parfois de façon téméraire au détriment de leur sécurité et celle des autres;

CONSIDÉRANT QU' il est impératif d'assurer une surveillance accrue de tous les baigneurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pascal Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers de déterminer à 8 ans l'âge minimal requis pour avoir accès au bain libre, à défaut de quoi, le jeune doit être accompagné d'une personne responsable âgée d'au moins 12 ans.

205-06-2018

AUTORISATION D'ACHAT – RÉFRIGÉRATEUR – PISCINE :

Il est proposé par monsieur Denis Proulx, appuyé par monsieur Jean Lacerte et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, pour la somme de 469.99 \$ plus taxes chez la compagnie Normand meubles, l'achat d'un réfrigérateur pour le local réservé aux employés de la piscine municipale.

206-06-2018

AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE – WSP – HONORAIRES PROFESSIONNELS – PROJET DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (RIRL) :

Il est proposé par monsieur Raymond Caron et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, pour la somme de 3 012.38 \$ plus taxes, le paiement de la facture présentée par la firme WSP à l'égard des honoraires professionnels exigés dans le cadre des travaux de réhabilitation du réseau routier local (RIRL).

207-06-2018

AUTORISATION – INSCRIPTION – CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS :

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) représente les intérêts municipaux dans les enjeux politiques;



N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le 77^e congrès sous le thème « Fiers de notre monde » se tiendra au Palais des congrès de Montréal les 20, 21 et 22 septembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE ce congrès est une excellente occasion d'assister à des conférences et des ateliers portant, entre autres, sur l'environnement, l'aménagement du territoire, la gouvernance de proximité, le développement économique et de participer à des activités de réseautage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alain Lord et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Jean-François Pelletier, maire, à participer au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités.

Il est de plus résolu de défrayer, pour la somme de 780 \$ plus taxes, les frais d'inscription et de séjour reliés à une telle participation.

Enfin, il est résolu d'inscrire, s'il y a lieu, tous les conseillers ayant manifesté leur intérêt avant le 15 juin prochain.

208-06-2018

PROPOSITION – RÉPARATION POMPE ABS – POSTE DE POMPAGE #2 – POMPACTION INC. :

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption de la résolution 096-03-2018, la Municipalité autorisait, chez la compagnie PompaCTION inc., la réparation d'une des pompes installées au poste de pompage aménagé en bordure de la 5^e rue;

CONSIDÉRANT QUE la réparation de celle-ci tarde à être effectuée, et ce, en raison du délai de livraison de certaines composantes;

CONSIDÉRANT QUE ce délai ne causait aucun problème majeur, et ce, en raison du fonctionnement de la deuxième pompe;

CONSIDÉRANT QUE cette unique pompe a cessé de fonctionner occasionnant ainsi un débordement et des démarches auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

CONSIDÉRANT QUE l'estimation présentée pour la réparation de cette dernière se chiffre à 13 054.74 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a d'autre choix que d'autoriser cette réparation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raymond Caron et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, pour la somme de 13 054.74 \$ plus taxes, la réparation de la 2^e pompe installée au poste de pompage # 2 situé sur la 5^e Rue.

Il est de plus résolu de préciser que le coût des réparations sera prélevé à même la réserve consentie à cet égard.

DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL CONCERNANT UNE DEUXIÈME MODIFICATION – RÈGLEMENT 216-2018 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS D'URBANISME – EN VERTU DE L'ARTICLE 202.1 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC :

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 202.1 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière est autorisée à modifier un procès-verbal, un règlement, une résolution, une ordonnance ou un autre acte du conseil pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise;



N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le 3 avril 2018, le Conseil municipal de L'Islet a adopté le *Règlement modifiant les règlements d'urbanisme numéro 216-2018*, comme l'indique la résolution numéro 111-04-2018;

CONSIDÉRANT QUE les corrections font suite à une erreur qui apparaît évidente à la simple lecture du règlement soumis lors de son adoption et de sa résolution d'adoption;

EN CONSÉQUENCE, je, soussignée, Colette Lord, directrice générale et secrétaire-trésorière, modifie le *Règlement modifiant les règlements d'urbanisme numéro 216-2018* de la façon suivante :

À l'article 4, il est dit que ce sont les annexes 1-A et 1-C du Plan de zonage qui sont modifiés, alors qu'en réalité, ce sont les annexes 1-A, 1-C et 1-D qui sont modifiés, tel que présenté sur les cartes jointes à cet article.

En foi de quoi, j'ai signé à L'Islet ce 6 juin 2018

Colette Lord, directrice générale
et secrétaire-trésorière

209-06-2018

**DEMANDE CPTAQ - MONSIEUR GILBERT THIBAUT -
RENOUVELLEMENT - PERMIS D'EXPLOITATION D'UNE SABLIERE -
LOTS 2 937 972 ET 2 937 973 :**

Monsieur Pascal Bernier, conseiller au siège # 4, déclare son intérêt dans ce dossier, son employeur étant susceptible de transiger avec le demandeur.

CONSIDÉRANT QUE suite à la décision numéro 410036 rendue en date du 20 mai 2016 par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), la compagnie Gestion Gilbert Thibault inc. a obtenu l'autorisation d'exploiter une carrière sablière sur une partie des lots 2 93792 et 2 937973 du cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Islet, et ce, sur une superficie de 6.5 hectares;

CONSIDÉRANT QUE ledit propriétaire souhaite augmenter cette superficie et formule auprès de la CPTAQ une demande d'autorisation en ce sens;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne contrevient à aucun règlement municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raymond Caron et résolu à l'unanimité des conseillers ayant participé au vote d'appuyer la demande formulée par la compagnie Gestion Gilbert Thibault inc. et demander à la CPTAQ d'y faire droit.

DÉPÔT DES FAITS SAILLANTS BUDGÉTAIRES 2017 :

Chers contribuables et citoyens,

Soucieux d'assurer une plus grande transparence de l'administration municipale et conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier 2017 ainsi que le rapport du vérificateur externe.



N° de résolution
ou annotation

Pour plus d'informations, je vous invite à consulter les états financiers consolidés au 31 décembre 2017 ainsi que le rapport du vérificateur externe qui sont disponibles sur le site internet de la municipalité au www.lislet.com.


Jean-François Pelletier, maire

Rapport financier

Les états financiers au 31 décembre 2017 indiquent que les revenus de fonctionnement totalisent 5 689 256 \$ et les revenus d'investissement 2 317 187 \$, ce qui a généré des revenus totaux de 8 006 443 \$ pour l'exercice 2017. Les charges (dépenses) de la municipalité pour l'exercice 2017 se chiffrent à 6 598 394 \$.

Charges par activités de fonctionnement

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales soient : l'amortissement, le financement à long terme, le remboursement de la dette, les affectations et autres, les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé en 2017 un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 209 169 \$.

L'excédent accumulé non affecté s'élève à 119 834 \$, lequel inclut celui de l'exercice 2017.

Rapport du vérificateur externe

L'audit des états financiers 2017 a été réalisé par la firme comptable Lemieux Nolet S.E.N.C.R.L., CPA. Dans le cadre de cette vérification, le vérificateur a, conformément à la Loi, établi les états financiers consolidés de la Municipalité de L'Islet.

Suite à la réalisation de son mandat, le vérificateur, dans le rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que « les états financiers consolidés donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de L'Islet et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

Traitement des élus

La Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le rapport financier de la municipalité doit inclure une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal.

Toutefois, par souci de transparence, voici la rémunération annuelle pour les membres du conseil municipal pour l'année 2017 :

Municipalité	Rémunération pour le maire	11 538 \$
	Allocation de dépenses pour le maire	5 769 \$
	Rémunération par conseiller	4 512 \$
	Allocation de dépenses par conseiller	2 256 \$
Municipalité (comités)	Rémunération par conseiller, par réunion officielle de comité	13.30 \$



N° de résolution
ou annotation

	Allocation de dépenses par conseiller, par réunion officielle de comité	6.70 \$
MRC	Rémunération pour le maire par réunion	117.42 \$
	Allocation de dépenses pour le maire par réunion	58.71 \$
MRC (comités)	Rémunération pour le maire par réunion	46.96 \$
	Allocation de dépenses pour le maire par réunion	23.48 \$
Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de l'Anse-à-Gilles	Rémunération pour le maire	478.37 \$
	Allocation de dépenses pour le maire	239.18 \$

210-06-2018

MANDAT - GROUPE CONSEIL CARBONE INC. - DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN PLAN D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES :

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption de la résolution 202-07-2017, la Municipalité de L'Islet accordait à la firme Groupe conseil Carbone inc. le mandat de réaliser la première partie d'une étude d'appréciation des risques occasionnés par les effets des changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE ce document a été réalisé et n'aura de valeur que si un plan d'adaptation complémentaire au dossier initial est amorcé;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la municipalité à poursuivre ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Proulx, appuyé par monsieur Alain Lord et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater le Groupe conseil Carbone inc. pour :

- la préparation d'un plan d'adaptation aux changements climatiques, pour la somme de 10 350 \$ plus taxes;
- la demande de subvention auprès de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), pour la somme de 2 820 \$ plus taxes, à laquelle les frais de déplacement s'ajoutent.

211-06-2018

NOMINATION D'UN OU DES REPRÉSENTANTS – RÉSEAU BIBLIO RÉGION CAPITALE NATIONALE ET CHAUDIÈRE-APPALACHES :

Il est proposé par monsieur Jean Lacerte, appuyé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer monsieur Jean Lacerte à titre de représentant de la Municipalité de L'Islet au sein du Réseau Biblio région Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches.

Il est de plus résolu de nommer madame Hélène Saint-Pierre à titre de personne responsable des trois bibliothèques aménagées sur le territoire de la Municipalité de L'Islet et devant son incapacité d'agir nommer mesdames Madeleine Gagnon ou Mélanie Bérubé.



N° de résolution
ou annotation

212-06-2018

MANDAT – VÉRIFICATION DÉBITMÈTRE – USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE :

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la stratégie d'eau potable présentée par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), la précision de tous les débitmètres nécessaires au calcul de la quantité d'eau distribuée annuelle et nocturne doit être vérifiée annuellement;

CONSIDÉRANT QUE des appels d'offres verbaux ont été formulés afin de connaître les coûts reliés à une telle tâche;

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues à cet égard;

Nom de l'entreprise	Montant soumissionné
Les Compteurs Lecomte Ltée	1 490.00 \$
Endress + Hauser Canada Ltd	1 580.00 \$

N. B. : Les taxes ne sont pas incluses dans les montants soumissionnés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raymond Caron et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la compagnie Les Compteurs Lecomte Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour effectuer la vérification du débitmètre requis pour l'exploitation de l'usine de production de l'eau potable.

213-06-2018

OFFICIALIZATION D'EMBAUCHE PERMANENTE – MADAME CÉLINE POITRAS – SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE :

Il est proposé par monsieur Jean-François Pelletier, maire, d'officialiser l'embauche permanente de madame Céline Poitras à titre de secrétaire-réceptionniste de la Municipalité de L'Islet.

Monsieur Alain Lord mentionne qu'il serait approprié de transférer ce dossier au futur directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité.

Après discussion, le vote est demandé.

En conséquence, il est unanimement résolu par l'ensemble des conseillers de transférer ce dossier au futur directeur général et secrétaire-trésorier.

214-06-2018

OFFICIALIZATION D'EMBAUCHE TEMPORAIRE – MADAME JESSICA THIBAUT – AGENTE DE BUREAU :

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers d'officialiser l'embauche temporaire de madame Jessica Thibault à titre d'agente de bureau.

215-06-2018

ACCEPTATION – AVENANT # 4 – PROJET DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT – CHEMIN DES PIONNIERS EST :

CONSIDÉRANT QUE les travaux reliés au projet de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sur une section du chemin des Pionniers Est ont fait l'objet d'une réception provisoire en date du 21 septembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la compagnie Excavation Tourigny inc. et ceux de la Municipalité sont à établir les coûts respectifs exigés, par chacune des parties, pour l'exécution de travaux additionnels non spécifiés aux documents d'appels d'offres et requis pour la saine gestion du projet;



N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QU' une rencontre a eu lieu à l'égard de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Proulx, appuyé par monsieur Raymond Caron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, pour la somme de 17 000 \$ plus taxes, l'avenant #4 émis à l'égard des travaux supplémentaires réalisés, par chacune des parties, dans le cadre du projet ci-haut mentionné et des frais supplémentaires s'y rattachant.

216-06-2018

AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE PROGRESSIF #2 – LES EXCAVATIONS LAFONTAINE INC. – PROJET DE MISE AUX NORMES DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE :

Il est proposé par monsieur Florian Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, au montant de 153 392.76 \$ plus taxes, le décompte progressif # 2 présenté par la compagnie Les Excavations Lafontaine inc. et accepté par la firme d'ingénieurs GBI dans le cadre du projet de mise aux normes de l'usine de production d'eau potable.

217-06-2018

MANDAT – LES ALARMES CLÉMENT PELLETIER INC. – INSTALLATION D'UN PANNEAU INCENDIE – USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE :

Il est proposé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la compagnie Les Alarmes Clément Pelletier inc. pour l'installation d'un panneau incendie à l'usine de production d'eau potable et ainsi acquitter la somme de 3 150 \$ plus taxes.

218-06-2018

AUTORISATION D'INSTALLATION WI-FI – CASERNE INCENDIE :

Il est proposé par monsieur Florian Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, pour la somme de 1 329.85 \$ plus taxes, l'installation d'un Wi-Fi à la caserne incendie, et ce, par la compagnie MS² Contrôle inc.

219-06-2018

AUTORISATION D'ACHAT – PORTABLE ET IMPRIMANTE – CASERNE INCENDIE :

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, pour la somme de 649.95 \$ plus taxes, l'achat d'un ordinateur portable pour la caserne incendie, et ce, de la compagnie Leclerc Informatique.

Il est de plus résolu d'ajouter à ce montant initial, l'achat d'une imprimante laser noir, pour la somme de 149.95 \$ plus taxes, de la même compagnie mentionnée ci-haut.

220-06-2018

AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE – GROUPE CONSEIL CARBONE INC. – ÉVALUATION DES VULNÉRABILITÉS ET DES RISQUES EN RAISON DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES :

Il est proposé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, pour la somme de 11 509.79 \$ plus taxes, le paiement de la facture présentée par le Groupe Conseil Carbone inc. pour l'analyse et le rapport déposés à l'égard de l'évaluation des vulnérabilités et des risques en raison des changements climatiques.

221-06-2018

DÉCHÉANCE – ENTENTE AVEC MADAME MARYSE OUELLET ET MONSIEUR JOCELYN OUELLET – RÉSOLUTION #343-12-2003 :

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'adoption de la résolution 343-12-2003, la Municipalité de L'Islet autorisait la signature de l'entente à intervenir avec madame Maryse Ouellet et monsieur Jocelyn Ouellet, concernant



N° de résolution
ou annotation

la location d'un terrain limitrophe à la propriété de ce dernier, au terrain de tennis ainsi qu'au terrain du Camping Rocher Panet;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la réalisation des travaux de réfection du terrain de tennis, présentement en cours, il y a lieu de tenir compte des besoins exprimés par les adeptes de ce sport;

EN CONSÉQUENCE, il est unanimement résolu de mettre fin à l'entente signée, en date du 17 décembre 2003, avec madame Maryse Ouellet et monsieur Jocelyn Ouellet, et ce, afin d'y aménager une aire de repos et de détente pour les adeptes de tennis.

222-06-2018

AUTORISATION D'ACHAT – SCIE À BÉTON 14 POUCES – TRAVAUX PUBLICS :

Il est proposé par monsieur Alain Lord et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, pour la somme de 1 231.91 \$ plus taxes, l'achat d'une scie à béton de 14 pouces 5 HP-760K auprès de la compagnie Mini-moteurs Robert Normand enr.

223-06-2018

AUTORISATION D'ACHAT – ENSEMBLE CADRE ET COUVERCLE – CAISSONS SOUS-TERRAIN :

Monsieur Pascal Bernier, conseiller au siège 4, se retire de la prise de décision de la présente résolution, et ce, compte tenu que son employeur est susceptible d'effectuer des travaux dans le cadre de ce projet.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Islet a formulé des appels d'offres verbaux à l'égard du remplacement des cadres et couvercles des équipements d'eaux usées aménagés à proximité des propriétés sises au :

- 13, boulevard Nilus-Leclerc (poste de chloration #2),
- 135, boulevard Nilus-Leclerc (Usinage L'Islet inc.)
- 113, boulevard Nilus-Leclerc (Les Confections Lamartine inc.)

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été déposées à cet égard;

Compagnie	Prix pour ensemble cadre et couvercle	Prix pour clé « Cam Lock »	Total
Réal Huot inc.	5 508.99 \$	44.03 \$	5 553.02 \$
Michel Gamache et Frères inc.	6 424.50 \$	44.03 \$	6 468.53 \$
Les produits municipaux Division de CORIX	6 918.69 \$	47.42 \$	6 966.11 \$

*Les prix excluent les taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alain Lord et résolu à l'unanimité des conseillers ayant voté d'autoriser, auprès de la compagnie Réal Huot inc. l'achat d'un ensemble de cadres et couvercles; le tout selon les modalités précitées.

Il est de plus résolu de préciser que cette somme sera prélevée à même les réserves affectées aux eaux usées.

224-06-2018

AUTORISATION D'ACHAT – TUYAUX WEHOLITE – RÉFECTION DE PONCEAU – CHEMIN LAMARTINE OUEST :

Il est proposé par monsieur Alain Lord et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner, auprès de la compagnie Les produits municipaux (Qc) Division de Corix, l'achat de tuyaux Weholite ayant servi à la réfection de ponceaux, et ce, au coût de 6 500.19 \$ plus taxes.



N° de résolution
ou annotation

225-06-2018

NOMINATION – MONSIEUR MICHEL LATERREUR – MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME :

Il est proposé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer monsieur Michel Laterreur à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme.

226-06-2018

COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC – ATTRIBUTION DE NOM DE RUE - RUE DES ÉRABLES :

CONSIDÉRANT QUE de par l'adoption de la résolution 261-09-017, la Municipalité de L'Islet procédait à la nomination de la rue des Érables, nouvelle rue privée ouverte à la suite d'un plan de morcellement préparé par monsieur Christian Chénard, arpenteur-géomètre, sous la minute 4071 à l'égard du terrain portant le numéro 4 472 251;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de faire reconnaître cette rue privée par la Commission de Toponymie du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Florian Pelletier, appuyé par monsieur Jean Lacerte et résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la Commission de Toponymie du Québec d'officialiser le nom de la rue des Érables, laquelle rue prend son accès à partir de la rue des Bois-Francis.

227-06-2018

OUVERTURE D'UNE RUE ET OFFICIALISATION DE SON NOM – CHEMIN CONDUISANT À L'USINE DE PRODUCTION DE L'EAU POTABLE :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Islet exécute des travaux majeurs à l'usine de production d'eau potable, et ce, afin de se conformer aux normes exigées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en matière de trihalométhanes (THM);

CONSIDÉRANT QUE la société Hydro-Québec se doit d'effectuer des travaux majeurs à l'alimentation électrique de ladite l'usine, et ce, afin d'augmenter à 600 volts sa capacité;

CONSIDÉRANT QUE pour éviter des frais reliés à de tels travaux, le chemin conduisant à l'usine de production d'eau potable se doit d'être reconnu officiellement par la municipalité et la Commission de Toponymie du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'officialiser le nom du chemin conduisant à la l'usine de production de l'eau potable comme étant le « chemin de la Fontaine ».

Il est de plus résolu d'obtenir, de la part de la Commission de toponymie du Québec, l'officialisation du nom de ce chemin.

228-06-2018

AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA SUBVENTION – CORPORATION DES ARTS ET DE LA CULTURE L'ISLET :

Il est proposé par monsieur Jean Lacerte et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le versement d'une somme de 15 000 \$ à la Corporation des Arts et de la Culture en guise de soutien financier à leur organisme et à la tenue de leurs activités.



N° de résolution
ou annotation

Il est de plus résolu de préciser que cette somme sera prélevée, dans une proportion respective de 1/3 – 2/3, à même les fonds prévus aux prévisions budgétaires de la municipalité et ceux du Camping Rocher Panet.

229-06-2018

ADOPTION DES COMPTES ET DES DIFFÉRENTS DOCUMENTS FINANCIERS :

Monsieur Pascal Bernier, conseiller au siège 4, se retire de la prise de décision de la présente résolution, et ce, compte tenu que le nom de son employeur figure dans la liste des fournisseurs.

Il est proposé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers ayant voté d'accepter la liste des comptes à payer en date du 24 mai 2018 pour la somme de 301 794.84 \$ ainsi que les comptes à payer du Camping Rocher Panet et de la piscine pour la somme de 2 209.83 \$.

230-06-2018

GABRIEL GUIMOND & FILS – TRANSPORT – CAMP DE JOUR :

Il est proposé par monsieur Alain Lord et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder, à la compagnie Gabriel Guimond et Fils inc., le mandat d'effectuer, pour l'année 2018, le transport quotidien des jeunes au Camp de Jour et à la piscine municipale.

Il est de plus résolu d'accepter la tarification exigée pour ces déplacements, laquelle se résume ainsi :

Destinations	Coût autobus	Coût minibus
Parcours en autobus de L'Islet-sur-Mer vers Saint-Eugène via L'Islet, 60 km/jour, (comprend chemin Morin, route Tortue et chemin Lamartine Est et Ouest et ajout de 2015 sur chemin des Pionniers Est)	3 800 \$ / 35 jours	N/A
Piscine de L'Islet-sur-Mer	80 \$ / voyage	55 \$ / voyage

N.B. : Les taxes ne sont pas incluses dans les prix soumis.

231-06-2018

DEMANDE DE SOLLICITATION – TOURNOI DE GOLF DES GENS DE L'ISLET :

Il est proposé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer aux représentants de l'activité Tournoi de Golf des gens de L'Islet, un montant de 250 \$ en guise de soutien financier à leur activité récréative dont l'objectif est de permettre la rencontre amicale de L'Isletois et de Cyrilliens.

232-06-2018

DEMANDE DE SOLLICITATION – MONSIEUR SERGE KIROUAC – DÉFI DES 24 HEURES DU LAC ARCHIBALD :

Il est proposé par monsieur Florian Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers de verser une somme de 25 \$ à monsieur Serge Kirouac pour sa participation au Défi des 24 h du Lac Archibal dont l'objectif est d'amasser des fonds pour diverses causes caritatives.

233-06-2018

DEMANDE DE FINANCEMENT – CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI – MRC DE L'ISLET :

CONSIDÉRANT QUE la coopérative jeunesse de services (CJS) du Carrefour jeunesse-emploi permet aux jeunes de 13 à 17 ans de mettre sur pied leur propre entreprise coopérative qui offre différents services à la population. Par exemple, la tonte de gazon, le



N° de résolution
ou annotation

lavage de voiture, le désherbage, le gardiennage d'enfants et plus encore.

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années, la Municipalité de L'Islet appuie financièrement la coopérative jeunesse de services;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alain Lord et résolu à l'unanimité des conseillers de remettre une somme de 1 000 \$ au Carrefour jeunesse-emploi de la MRC de L'Islet, et ce, pour appuyer financièrement la coopérative jeunesse de services.

234-06-2018

DEMANDE DE FINANCEMENT – DÉJEUNER-BRUNCH ANNUEL – PAROISSE DE SAINT-EUGÈNE :

Il est proposé par monsieur Alain Lord et résolu à l'unanimité des conseillers de verser une aide financière de 50 \$ à la Paroisse de Saint-Eugène pour la tenue du 24^e déjeuner-brunch annuel qui aura lieu le dimanche 10 juin 2018 à la Salle municipale sise au 79, rue Monseigneur-Bernier.

235-06-2018

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CANADIEN NATIONAL – AMÉNAGEMENT BANDES DE LA PATINOIRE - SECTEUR SAINT-EUGÈNE :

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers de formuler, auprès du Canadien national (CN), une demande de soutien financier pour l'aménagement de nouvelles bandes de la patinoire aménagée dans le secteur Saint-Eugène, le tout pour la somme de 162 589,03\$, laquelle comprend l'excavation du terrain, le remblai, le béton, les bandes, l'électricité, les imprévus, les frais contingents ainsi que les taxes non remboursables.

236-06-2018

AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE – MICHEL GAMACHE ET FRÈRES INC. – PROJET DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (RIRL) :

Monsieur Pascal Bernier, conseiller au siège 4, se retire de la prise de décision de la présente résolution, et ce, compte tenu que son employeur est directement lié à cette dernière.

Il est proposé par monsieur Raymond Caron et résolu à l'unanimité des conseillers ayant voté d'autoriser, pour la somme de 169 065,11 \$ plus taxes, le paiement de la facture présentée par Michel Gamache et Frères inc. dans le projet de réhabilitation du réseau routier local (RIRL), et ce, sous réserve d'une réception de la recommandation de paiement de la part de la firme d'ingénieurs WSP, responsable de la surveillance des travaux.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Conformément à l'article 150 du Code municipal, une période de questions a eu lieu lors de la présente séance.



N° de résolution
ou annotation

237-06-2018

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 21 h, il est proposé par monsieur Alain Lord et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente séance soit et est levée.

Je soussignée, Colette Lord, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de L'Islet, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées au cours de cette session.

Colette Lord, directrice générale
et secrétaire-trésorière

MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Par _____ maire

Par _____ directrice générale et secrétaire-trésorière

